

*En début de séance, Monsieur le Maire propose que la séance soit à huis-clos au vu du contexte sanitaire, et demande également aux conseillers présents d'accepter l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour, concernant l'attribution de l'indemnité Rifseep pour le poste de secrétaire de mairie.*

- *Le conseil Municipal à l'unanimité vote le huis clos et accepte l'ajout de la délibération.*

*Approbation du compte rendu de la séance du 9 mars 2021*

**Délibération : suppression de poste d'un ADJOINT ADMINISTRATIF Principal 2<sup>ème</sup> classe**

Le Maire propose : compte tenu de la démission de la secrétaire de mairie, il convient de supprimer l'emploi correspondant, à savoir l'emploi d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires au service du secrétariat de mairie, à compter du 16 Avril 2021.

Délibération adoptée

**Délibération : Création emploi d'un emploi permanent d'adjoint administratif**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi **permanent** d'adjoint administratif, à **temps non complet** à raison de 20 heures hebdomadaires, correspondant au grade d'**adjoint administratif** (C1) pour remplacer la secrétaire actuelle qui a démissionné.

Délibération adoptée.

**Délibération pour la création d'un marché communal**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide : de créer un marché communal, adopte un règlement intérieur, fixe l'emplacement à 1 euro sans électricité, 1.50 euros avec électricité et 2.00 euros avec électricité et eau, charge M. Le Maire de prendre toutes mesures utiles pour la mise en place du marché communal.

Adoption du règlement intérieur. Les tarifs ci-dessus feront l'objet d'un arrêté mais ne seront pas mentionnés dans le règlement ainsi que les amendes en cas de non-respect des règles.

Le marché sera en vigueur dès le 12 Avril 2021.

Délibération adoptée.

**Délibération pour l'ATTRIBUTION DU MONTANT DE L'INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS, ET D'EXPERTISE (I.F.S.E) ET DU MONTANT DE COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (C.I.A) RIFSEEP POUR LE POSTE DE SECRETAIRE DE MAIRIE (agent administratif)**

Vu la délibération du 26/10/2018 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) comprenant l'indemnité de fonctions, de sujétions et de l'expertise et le complément indemnitaire annuel,

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Il a été décidé ce qui suit :

IFSE : groupe C1 = 600 euros brut pour un temps plein, 50 euros brut mensuel pour un temps plein

CIA : groupe C1 = 50 euros brut annuel pour un temps plein.

**Délibération adoptée.**

Un remerciement particulier nous a été adressé des anciens en EPAD pour les friandises et la gazette.

Fin du conseil à 21H30 – Date du prochain conseil le 21/05/2021 à 19H00.